



**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 16 décembre 2024 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Jean-François Paquet	siège #1
M. Marc Ouellet	siège #3
M <sup>me</sup> Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

EST ABSENT:

M. Sébastien Leclerc	siège #2
----------------------	----------

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M. Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier, est présent à cette séance.

---

**NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTETÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE Saine gestion de la Municipalité et de son développement.**

---

#### **CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

201-12-24

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU  
ET RÉSOLU À LA L'UNANIMITÉ

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

202-12-24

#### **PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil municipal adoptent le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2025-2026-2027 dont la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a fait la lecture :

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS			
2025-2026-2027			
PROJET	2025	2026	2027
ADMINISTRATION	71 500.00 \$	10 000.00 \$	155 000.00 \$
SÉCURITÉ	- \$	15 000.00 \$	- \$
TRANSPORT / VOIRIE	200 000.00 \$	475 000.00 \$	388 000.00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	- \$	- \$	- \$
LOISIRS / DÉVELOPPEMENT	110 500.00 \$	65 000.00 \$	100 000.00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>382 000.00 \$</b>	<b>565 000.00 \$</b>	<b>643 000.00 \$</b>

Une description des projets à venir sera publiée suite à l'adoption du budget 2025 dans l'Écho d'Auvergne de janvier 2025.

203-12-24

#### ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura présentation, ainsi que dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2025;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal, le 15 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil municipal adoptent le budget des opérations financières de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne pour l'année 2025 tel que présenté dans Le tableau, avec un équilibre des revenus et des dépenses.

		Revenus
<b>Recettes</b>		
Taxes	2 026 957 \$	
Autres recettes	207 729 \$	
Transferts	150 281 \$	
		2 384 967 \$
<b>Affectation</b>		
Surplus affectés	76 891 \$	
Surplus affecté - Parc et Ter	7 500 \$	
Subventions	374 500 \$	
		458 891 \$
		<b>2 843 858 \$</b>
		<b>Dépenses</b>
<b>Fonctionnement</b>		
Administration générale	553 828 \$	
Sécurité publique	344 798 \$	
Voirie et transport	675 925 \$	
Hygiène du milieu	245 973 \$	
Urbanisme et développemer	127 081 \$	
Développement	33 585 \$	
Loisirs et culture	328 665 \$	
Frais de financement	56 003 \$	
Dette	96 000 \$	
		2 461 858 \$
<b>Investissements</b>		
Immobilisations	382 000.00 \$	
		382 000 \$
		<b>2 843 858 \$</b>

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*(Temps alloué : 30 minutes)*  
*Début : 19 h 30 - Fin : 19 h 30*

Aucune personne ne s'est prévalué de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.sca.quebec](http://www.sca.quebec)

204-12-24

---

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 h 36 par M. Simon Trépanier.



---

Raymond Francoeur  
Maire



---

Stéphane Genois  
Directeur général et greffier-trésorier

